

RÈGLES À RESPECTER LORS DE FUILLES

Préambule

Sinergy gère les réseaux suivants sur les communes de Martigny, Martigny-Combe, Bovernier et Vernayaz :

- Electricité (Moyenne Tension et Basse Tension)
- Multimédia (câbles coax et fibre optique)

Plus, uniquement à Martigny :

- Chauffage à Distance (CAD)
- Gaz
- Eau Potable
- Froid à distance (FAD)

Règles

- Pour tous les travaux de fouille, de terrassement, ou autres, il est de votre responsabilité de nous transmettre une demande de l'inventaire de nos réseaux souterrains avant le début de ces travaux.
- Cette demande de réseaux est à adresser à cartographie@sinergy.ch ou par téléphone à **027.564.25.54** pour un traitement plus rapide. Cette procédure est également à respecter pour toute demande de complément, ou de repérage des conduites.
- Tous les documents transmis par nos services doivent être disponibles sur le chantier et plus spécifiquement à vos machinistes, avant le début des travaux. Nous demanderons l'interruption des travaux en cas d'absence de ces documents sur site.
- Il est possible que des conduites privées ou appartenant à Sinergy ne soient pas cartographiées du fait de leur ancienneté ou pour une autre raison. La situation exacte des tubes n'est garantie qu'après un sondage manuel de vérification.
- Nous vous rendons attentifs en cas de découpe de tuyaux acier, que des câbles électriques peuvent se trouver à l'intérieur. Il faut procéder à une vérification dans tous les cas, par nos responsables de réseaux ou notre chef de chantier. En cas de doute, contactez nos services au 027.564.25.54, qui vous redirigeront vers les personnes compétentes.
- Les travaux à l'explosif, la mise en place d'installations qui produisent des vibrations, des forages ou qui sont source d'effets électriques, chimiques ou autres et peuvent nuire à la sécurité de nos réseaux, sont également soumis à notre autorisation.